COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 19 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf février, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents :	Mmes AUZANNET, ALBÉRIC, BERNARD V,BRIAND,BROUSSARD, DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GERODOLLE Mrs CLOCHARD,BILLEROT, BORDAGE,AUGER, BRETEAU,CAILLET, SAINTON, SAUVAGE
Excusés :	Mme BERNARD C, Mrs MEUNIER, PARTHENAY
Pouvoir :	Mme BERNARD C à Mme BERNARD V
Secrétaire de Séance :	Mr BORDAGE
	Date de convocation et d'affichage : 11/02/2016

1– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 FEVRIER 2016.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Il souligne un oubli au point 9 « **demandes de subventions** » : il convient de rajouter que l'Association St Maixent Canoë Kayak a sollicité une récompense pour sa manifestation. Un trophée lui a été attribuée.

2- DÉFENSE INCENDIE MOULIN NEUF : SUIVI DU DOSSIER

Mr BILLEROT prend la parole pour faire part de l'avancée du dossier . Une promesse de vente devra être adressée aux vendeurs pour une proposition d'achat à 0,65 € le m². Pas de bornage mais frais notariés à la charge de la commune.

Délibération adressée aux intéressés

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre
l'Incendie (SCDECI), mis en place en 2012 avec l'aide du SDIS, préconisait l'implantation d'une réserve incendie au lieu dit « Moulin Neuf ».

Une étude ayant eu lieu afin de déterminer l'emplacement le plus judicieux pour cet équipement, des contacts ont été pris avec les Consorts Gruet pour l'acquisition de la parcelle ZO 66 d'une superficie de 1383 m2.

Un accord de principe pour une vente au prix de 0,65 € le m2 a été retenu par les deux parties.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, accepte l'acquisition de la parcelle ZO 66 au prix de 0,65 € le m2 frais notariés en sus et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des propriétaires (promesse de vente, courrier)

3- INDEMNITÉ PIÉGEURS 2016

Délibération adressée en Préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la lutte collective contre les ragondins est toujours d'actualité sur le territoire de la commune. Il rappelle ensuite que 2 administrés participent activement à cette lutte depuis quelques années, en privilégiant le piégeage plutôt que la lutte chimique contre ce nuisible. Une subvention leur est versée en compensation des divers frais engagés.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le versement d'indemnités à Messieurs BOUGOUIN André et BOURABIER Jean-Louis, comme les années passées, à la majorité.

- **FIXE** cette indemnité annuelle pour 2016 en dédommagement de leurs frais à :

- Mr BOUGOUIN André : 270 €
- Mr BOURABIER Jean-Louis : 170 €

4- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR ENQUETE PUBLIQUE SUR PROJET DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE FOMPERRON

Le Maire rappelle l'information donnée lors de la précédente réunion sur l'enquête publique relative au projet de parc éolien de Fomperron.

Il fait savoir également qu'il a été interpellé par un particulier concernant plusieurs irrégularités du dossier (non-respect de recommandations DREAL, non prise en compte des réserves GODS (Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres), non-respect de distance par rapport à une route départementale et prise d'intérêt d'un Conseiller de Fomperron).

Une discussion s'ensuit sur la rédaction de l'avis consultatif de la commune de NANTEUIL

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation présentée par la Société d'Exploitation de Parc Eolien Le Champvoisin , relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes et un poste de livraison situé sur la commune de FOMPERRON qui doit avoir lieu du 08 Février au 11 mars 2016.
La commune de NANTEUIL, dont une partie du territoire se situe à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 kms fixé par la nomenclature des installations classées, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Cette installation inscrite dans le schéma de développement éolien située au nord de la limite communale a peu d'impact visuel sur la population nanteuillaise.
L'insertion paysagère a été prise en compte dans une vaste échelle mais est plus délicate pour le proche secteur rural.
Selon l'éloignement de la population des hameaux concernés, la notion de bruit relative à la rotation des pales devrait être à peine perceptible.
Des espèces de la faune présentes telles que les chauves-souris et les pipistrelles de Kulh auront à subir quelques nuisances mais il s'agit d'un parc de petite taille composé de 4 éoliennes.
Les zones humides de ce secteur sont préservées.

Le besoin de développement des énergies alternatives est préconisé par l'Europe et l'État pour compensé la dépendance du nucléaire.
La distance d'implantation de l'éolienne F3 porte atteinte au règlement de la voierie départementale et à la sécurité des usagers de la RD 121. Il appartient au Conseil Départemental de se prononcer sur cette irrégularité.
Le Conseil Municipal de NANTEUIL donne un avis favorable à la réalisation du parc éolien de Champvoisin dans la mesure où une modification d'implantation de l'éolienne F3 respecte la sécurité des usagers de la RD 121.

Suite à une information préfectorale du 23 février 2016, l'enquête publique sera reportée à une date ultérieure. En effet, la procédure ouverture de l'enquête n'a pas été réglementairement mise en œuvre (absence de parution dans les journaux 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et de nouveau dans les 8 jours de celle-ci).

Cette délibération sera donc reportée à une prochaine réunion dès la réception de l'arrêté préfectoral correspondant.

5- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire rappelle que ce schéma de mutualisation permettra de mettre en place des services à la carte, les communes qui le souhaitent pourront y adhérer. Il précise également qu'il n'y a aucun engagement financier hors service.

Délibération adressée à la Communauté de Communes

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Schéma de Mutualisation de la Communauté de Communes a été présentée dans sa version finale par le cabinet KPMG.

La mutualisation proposée a été construite en prenant en compte les attentes des communes. Aussi, elle est avant tout à géométrie variable et adaptable en fonction des besoins exprimés. Ce schéma pourra donc évoluer dans le temps.

La Communauté de Communes soumet ce Schéma de Mutualisation à l'avis des communes membres avant délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Il conviendra alors de construire avec les commues intéressées, le cadre conventionnel permettant de mettre en œuvres les fonctions achats et marchés publics ainsi que celles se rapportant aux ressources humaines (hygiène et sécurité, formation et GPEC).

Le Conseil Municipal , après délibération

- **DECIDE** de donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

6- PARTENARIAT POUR LES 90 ANS DE L ENTREPRISE LABASSE

Mr CAILLET, représentant de l' entreprise LABASSE, présente l'organisation de cette journée anniversaire, prévue le samedi 10 septembre 2016 de 9 h 00 à 17 h 00. Il précise que ce ne sont pas des journées Portes Ouvertures et que l'ouverture au public se fait sur invitations et réservations.

Le Conseil Municipal, au titre du partenariat, décide donc de mettre gratuitement à disposition les tivolis de la commune à cette entreprise.

7 - MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL ET TRANSFERT DU PERSONNEL COMMUNAL APRES AVIS CTP DU 26/01/2016

Le Maire précise que cette délibération nécessaire après l'avis du CTP reprend une décision prise ultérieurement

Délibération adressée en Préfecture

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 26 janvier 2016, quant :

- à la modification du temps hebdomadaire de travail de Mme NEVEU Florence, Adjoint Technique Territorial de 2ème classe qui passera de 14,17/35ème à 11,52/35ème

- au transfert des postes de Mmes BRIANT Catherine (Adjoint Animation Territorial de 1ère classe) , GIRET Carine (ATSEM de 1ère classe) et Mme ROLLANDEAU Nadine (Adjoint Animation Territorial de 2ème classe)

du fait de l'extension du service commun concernant la gestion du personnel scolaire et périscolaire au 01/01/2016 par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre..

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- **DECIDE** la modification de l'horaire hebdomadaire de travail pour Mme NEVEU et le transfert des postes de Mmes BRIANT, GIRET et ROLLANDEAU à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

8 - MISE EN PLACE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET 2016 EN INVESTISSEMENT

Certains conseillers municipaux s'étonnent du montant à mettre en place pour les panneaux signalétiques alors qu'un montant autre avait été décidé lors du vote du budget.
Le Maire précise, que grâce à une somme disponible provenant d'autres travaux moins élevés que prévus, il a complété la commande de signalétiques pour certains lieux oubliés.
Le manque d'informations est fait remarqué par les conseillers municipaux.

Délibération adressée en Préfecture

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place des crédits avant le vote du budget primitif communal afin de permettre le règlement des achats divers réalisés pour la mairie et le bâtiment scolaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre en place, en dépenses d'investissement, les crédits nécessaires sur 2016, avant le vote du budget primitif de la commune, conformément aux articles 15 à 22 de la loi n° 88-13 relatifs à la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales. Ces crédits seront inscrits au BP 2016, lors de son adoption.

- **INSCRIT** une somme de 6 160 € à l'article 2051-ONA – Concessions et droits similaires.

- **INSCRIT** une somme de 1 200 € à l'article 2184-ONA – Mobilier.

- **INSCRIT** une somme de 5 580 € à l'article 2188 -ONA – Autres mobilisations corporelles

- **AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses concernant ces articles, dans la limite des crédits ci-dessus.

9- DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DU CLPE

Sortie de Mr AUGER, représentant de l' APE

Mr BRETEAU, conseiller et ancien président de l' APE, demande la parole pour apporter quelques précisions à ce sujet. Il informe que les bénéfices de la manifestation de l'année passée ont été investis dans l'école .
Il excuse également le nouveau président pour son erreur quant au montant mentionné dans le bilan prévisionnel présenté lors de la précédente réunion. La subvention souhaitée étant bien de 1000 € et non de 500 €.

Un vote a lieu : Pour une subvention complémentaire de 500 € : pour à la majorité et 1 abstention,

Délibération adressée en Préfecture

Le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions communales seront votées lors de la séance budgétaire courant mars avril 2016. Il rappelle également la réunion du 05 février dernier au cours de laquelle des subventions pour organisation de manifestations ont été votées et notamment pour l'APE pour la Course Nature « La Vallée des Sources ».

Il donne ensuite lecture du courrier émanant de l'APE Nanteuil concernant un complément de subvention

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention complémentaire de 500 € à l'APE Nanteuil
- **CHARGE** le Maire de verser la somme correspondante dès que possible.
- **INSCRIRA** cette somme au budget 2016

10- CONVENTION CFMI AVEC PARTICIPATION DE 300 € PAR LA COMMUNE

Le Maire rappelle les conditions d'interventions des 2 étudiants du CFMI pour des actions musicales à l'école et à la mairie (en partenariat avec le RAM). Faute d'association communale intéressée par ces prestations, le Maire a donc signer la convention liant le CFMI, l'école et la commune avec prise en charge de frais de 300 € par entité.

Un vote a lieu : Pour la prise en charge des 300 € de frais : pour 4 et 9 abstentions.

Délibération adressée en Préfecture

Le Maire donne lecture du courrier du Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI) proposant la venue d' étudiants stagiaires pour diverses interventions scolaires et périscolaires.

Le groupe scolaire ayant donné son accord pour les interventions scolaires et le spectacle musical, le Maire propose au Conseil Municipal que la commune se charge de la partie extra-scolaire auprès d'un public de très jeunes enfants.

Il fait part également d'une demande de participation financière pour chaque étudiant correspondant aux frais de déplacement hebdomadaire, aux frais de repas ainsi qu'un forfait de 300 € par étudiant (versés à l'étudiant).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la convention et autorise le Maire à la signer.
- ACCEPTE le paiement du forfait de 300 € pour un étudiant et charge le Maire de procéder au versement de cette aide forfaitaire.

11 - COMPTE RENDU DU GESTION

Travaux des employés :

- Travaux à la MTL
- Finition du carrelage et des joints au N° 13
- Débouchage de buses au Bignon
- Pose de la nouvelle signalétique dans le Centre Bourg
- Réparation des bordures de trottoirs Cité du Grand Champ
- Déménagement du mobilier de la garderie vers le nouveau bâtiment

Travaux des entreprises :

- Peinture de la cage d'escalier aux écoles : Entreprise CPM

12- QUESTIONS DIVERSES

➢ Pour décision :

Demande de mise à disposition de la salle de l'ancienne bibliothèque à LNA : Courrier motivé de la présidente : *accord de principe pour la rénovation.*

Repas des Aînés : Le menu a été adapté selon la demande. Organisation. Prochaine date : le samedi du dernier week-end complet de janvier et reconduction de l'animateur : *maintien de la prestation d'animation qui satisfait les aînés. Mme GÉRODOLLE demande si le P'tit Toqué ne pourrait être consulté pour le repas. Mme BERNARD C. sera chargée de la suite à donner.*

Eclairage public sur demandes de particuliers : Rues : de la Moussaille, du Fief de la Barre, rue des Sablons : *A voir et devis à demander si possible*

➢ Pour information :

Courriers de relance :
Président du Conseil Départemental pour l'installation d'un feu dit « Récompense » sur la RD737
SMACL pour le dossier sécheresse et infiltration d'eau sur une trappe de désenfumage à la MTL
SMACL pour éclairage Croisannière. Réponse donnée ce jour : devis de remise en état de 3 055,80€ présenté en recours à l'assureur de Monsieur Thonnel La Mutuelle de Poitiers SEOLIS en ce qui concerne l'éclairage public

Construction de la salle à usage de gymnastique et d'accueil périscolaire :
La réception définitive des travaux a été reportée pour certains lots : *le gros œuvre n'étant pas terminé donc pas de réception totale des travaux.*
La commission de sécurité du 8 février 2016 garantit le public contre l'incendie et les effets de panique.L'aménagement interne en matériel est effectué. Le déménagement de la garderie a été effectué le 15 février avec le service technique pour un début d'utilisation à la

rentrée des vacances le lundi 29 février 2016. Les parents ont été avisés de la mise en service.
Date d'inauguration à prévoir : proposition un samedi matin à 11h00 : *à prévoir dés finitions extérieures réalisées.*
Règlement intérieur de la salle de gymnastique, planning utilisation : *lecture du document de base pour correction*

Téléthon : Coût de participation : 1 965,07€TTC

Chantons Noël : Coût d'organisation : 391,56€TTC. Hygiène pour distribution des denrées *(gants à prévoir)*

Les vœux du Maire : Coût d'organisation : 535,80€TTC

Bulletin municipal : Facturation de 5 047,90€. Distribution : Quelques foyers oubliés : cité Grand Champ, Pallu

Message du président de l'association « ROUT'AVEC TOIT » : Recherche de bénévoles pour accueillir, être à l'écoute, apporter un peu de chaleur humaine, donner un complément de repas

Modification simplifiée du PLU : Validation par la Communauté de Communes en vertu de la compétence différée

Achat de terrain : Au lieu-dit « Attrape qui peut », environ 12 589m² prix à négocier avec la Tutelle de Mademoiselle David. Pour information, Monsieur Jolit est acquéreur de 10 000m² à 2€ le mètre. La commune pourrait négocier au prix de vente de la terre agricole en raison du terrain en présence de fouilles archéologiques.

Suite à courrier du 6 octobre 2015, proposition de vente d'une partie de l'emplacement réservé n°7 à 15€ du m² pour une bande de terre de 120m² soit 1 800€ + frais de notaire 650€ + bornage + entourage grillagé + frais de personnel : *terrain reliant en partie la Rue des Sources à la Rue de la Plaine – sujet à aborder lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal*

Participation aux commissions de travail du CIAS : Un appel est lancé pour les commissions suivantes : Actions collectives, SAAD, Ressources Humaines, Logements, Restauration à domicile, Chantier d'insertion

SERTAD : Nouvelle sollicitation pour la présentation de l'Aménagement de la Prairie Mothaise. A prévoir lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Cantine scolaire : Rapport détaillé de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population concernant des dysfonctionnements règlementaires à corriger liés à des exigences générales et spécifiques d'hygiène. Aide du HVS

Contrôle qualité de l'air au sein des classes de maternelle ; Les valeurs de concentration sont conformes. Un deuxième contrôle sera effectué hors chauffe courant avril ou mai

Contrôle technique des structures légères en toile : Vérification périodique (tous les 2 ans) par organisme de contrôle agréé avant le 12 mars 2016

Parking chemin des Eaux : Matérialisation d'un aménagement central arboré (idem MTL) : *idée à lancer.*

Réalisation abris bus par les élèves en CAP du lycée technique du Haut Val de Sèvre
A la demande du Chef des travaux, pour une livraison fin mai 2016 (2m x 1,5m) 990€TTC :
à soumettre à l'adjoint chargés des services techniques et au responsable des services techniques.

Courrier aux associations : Invitation à produire un bilan de l'année écoulée et un état des comptes sur livret et autres

Terrain de déblais de Fayes : Courrier de la Préfecture pour production du dossier de réaménagement du site avant le 29 février 2016
En attente de l'étude d'estimation du cabinet d'urbanisme ENCEM
Dénonciation de la convention avec le Syndicat d'Eau

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Sèvre Niortaise amont :
Diverses réunions d'information sont prévues
Des obligations pour la commune :
- établir ou mettre à jour son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) dans les 2 ans après l'approbation d'un plan de prévention de risque naturel

Borne milliaire royale : Information de Monsieur Bianco situant une borne à 100 mètres du château d'eau de Bellevue. Possibilité de mise en évidence par une information signalétique

Nouvelle collecte des ordures ménagères : Le point sur la mise en place : *Mme BERNARD C, référente SMC, est absente à cette réunion*

Employé en contrat CAE : Savoir si une création de poste est envisageable : non

Normes d'accessibilité des établissements recevant du public (fauteuil roulant)
La pente doit être inférieur à 6% (exceptionnellement 10% sur moins de 2 mètres et 12% sur moins de 50cm)

Accessibilité : Les trottoirs sont à aménager

Achat de drapeaux brodés : Prévoir une commande pour la prochaine cérémonie. Madame ALBERIC gère ce dossier

Chèques cadeaux : Remerciements collectifs des agents

La sonorisation portable : Coût du changement de la batterie 67,80€ (Ets Mousset)

La Société des Membres de la Légion d'Honneur : Sensibilisation des maires pour baptiser une rue, une place, une allée, un square, un rond-point

Manifestation culturelle : Salle réservée pour le samedi 29 octobre 2016. Recherche d'une animation culturelle par l'adjoint en charge des manifestations

Seuil de formalité des marchés publics : A compter du 1er octobre 2015 : 25 000€ HT

Courrier de Monsieur Renaud Wacrenier et Mademoiselle Pauline Foisseau : Mur de soutènement 28 rue de la Ripaille en voie d'écroulement : *le courrier sera transféré aux services techniques avant la réponse.*

Inventaire des cours d'eau : La Préfecture va lancer une étude approfondie durant le premier semestre 2016

Journées européennes 33ème édition : Thème « Patrimoine et citoyenneté » les 17 et 18 septembre 2016

Menace de fermeture du collège de Pamproux : Courrier de soutien du Président du HVS
Demandes habituelles de subventions

Comité des Foires de St Maixent : Le montant de la participation de la commune sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal

Les projets 2016 : Lors de la prochaine commission finances

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie

Etude de la liste
Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement
Eglise : décrépissage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres
Mairie : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander, poutres à repeindre
Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boitier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver
MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar, banc à poncer et à repeindre
Abords de l'église : aménagement extérieur (arrachage arbre, écroulement des murs et construction d'un mur de séparation, terrassement, espace en contrebas du site, déplacement du baptistère...)
Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement à effectuer à l'entreprise, et en régie en période de pluie
Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé
Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason
Ecole : sanitaires à rénover

Le secrétaire de séance,
Alain BORDAGE

MAIRIE DE MANTEUIL 79400 (Deux-Sèvres)

Le Maire,
Jean-Marie CLOCHARD